

RÉSOLUTION
2021-020

EMBAUCHE – CHEF DE DIVISION - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2021-05-166 concernant l'abolition de l'entente des cadres ainsi que tous les postes cadres du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-019, concernant la restructuration du Service de sécurité incendie, adoptée le 15 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service de sécurité incendie de procéder à l'embauche de monsieur Richard Béliveau à titre de chef de division;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Richard Béliveau à titre de chef de division à compter du 16 juillet 2021.

D'AFFECTER le paiement du salaire au poste budgétaire 02-220-00-141.

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président